



Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion s'est réunie le 18 mai 2020 et composée de :

- Messieurs Patrick Aerny, Bruno Rodrigues et Damien Gfeller

a été mandatée pour étudier le **préavis municipal n° 01/2020** concernant les demandes d'autorisation de vente du Puits des Râpes à Sagenord et de la libération des paiements des travaux d'aménagements concernant la Commune.

La Municipalité a délégué Monsieur Jean-Philippe Petitpierre pour informer plus amplement les membres de la commission. Nous les en remercions pour la qualité du travail fourni.

La commission rapporte les points suivants :

Ce préavis concernant les demandes d'autorisation de vente du Puits des Râpes à Sagenord et de la libération des paiements des travaux d'aménagements concernant la commune, s'il est accepté, permettra de clore un sujet qui dure depuis de nombreuses années. Petit rappel, le conseil général s'est prononcé favorablement sur le principe de la vente du Puits des Râpes lors de la séance du 18 avril 2018.

La convention pour la cession de servitude a été établie entre notre Syndic, Monsieur Jean-Philippe Petitpierre et Maître Pierre Guignard, notaire à Yverdon-les-Bains. Selon les informations rapportées par notre Syndic, cette convention stipule que Sagenord supportera les charges et frais dès la signature de celle-ci. Au cas où Sagenord ne serait plus au bénéfice de la concession cantonale, elle s'engage à rétrocéder la servitude à la commune d'Orges. Dans cette hypothèse, le puits ainsi que l'installation de pompage seraient rétrocédés à la commune d'Orges contre une indemnité qui serait à fixer à dire d'expert. La conduite des Charrières est également prise en charge par Sagenord ce qui permet à la commune de ne supporter aucune contrainte ni risque sanitaire. Nous relevons également que les frais de l'acte notarié et les droits de mutation éventuels sont à la charge de Sagenord.

La commission de gestion propose de faire confiance à notre Syndic, ainsi qu'au notaire pour la rédaction de cette convention.

Concernant le payement de la facture finale des travaux d'aménagements, nous pouvons féliciter la municipalité pour son travail et ses âpres négociations avec Sagenord.

En conclusion et au vu des éléments présentés, la commission de gestion recommande à l'unanimité de ses membres, d'adopter ce préavis tel que présenté.

Orges, le 20 mai 2020

Le rapporteur : Damien Gfeller

Signature des membres de la Commission de gestion :



Patrick Aerny



Damién Gfeller



Bruno Rodrigues